

Maître d'Ouvrage
COMMUNE DE HIIS

Elaboration
du plan local d'urbanisme (plu)

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

© IGN - SCAN25® - protocole Ministères - IGN - 2013 - version 3

"Avertissement important: les servitudes ci-jointes sont celles communiquées à ce jour par les gestionnaires à la DDT. Ces éléments sont transmis pour information à la commune dans le cadre du Porter à Connaissance de l'Etat dans le seul cadre de l'actuelle procédure d'urbanisme d'élaboration ou révision du document d'urbanisme de la commune. Ces informations devront impérativement être mises à jour par le maître d'ouvrage du document d'urbanisme préalablement à l'approbation du document, soit en se connectant au futur Géoportail de l'Urbanisme en cours de création, soit à défaut directement auprès de la DDT.

Concernant la mise à jour régulière des SUP dans le document d'urbanisme opposable, celle-ci doit être réalisée en continu, conformément aux articles L. 151-43 et R. 153-18 du Code de l'Urbanisme."

direction départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées



service urbanisme
foncier logement
bureau application
du droit des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 TARBES Cedex
Téléphone 05 62 51 41 41

Février 2016

Echelle : 1/10000

- A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques: -eau potable -assainissement.
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

